CRC - 019M
C. P. PL 74
Loi encadrement
étudiants étrangers

HEC MONTRÉAL

L'accueil des étudiants étrangers à HEC Montréal :

Une responsabilité assumée avec intégrité et transparence depuis des décennies.



Mémoire déposé dans le cadre de l'étude à la Commission des relations avec les citoyens du projet de loi 74, *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers.*

Novembre 2024

NOTRE ANALYSE DU PROJET DE LOI 74

Un accueil prudent du projet de loi 74

Nous accueillons avec prudence le projet de loi 74, *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers*. Les pressions sur le marché immobilier ainsi que sur les services publics sont des réalités désormais incontournables que le gouvernement du Québec cherche à juste titre à réduire. Cependant, il est de notre avis que de faire porter le fardeau de cette responsabilité sur un établissement universitaire historiquement francophone comme HEC Montréal, qui assume avec sérieux ses responsabilités quant à l'accueil des étudiants étrangers, ne peut qu'être contre-productif.

Nous estimons essentiel de soumettre plusieurs considérations à l'attention de la commission et de ses membres, chargés de l'examen de ce projet de loi.

La situation à HEC Montréal

À HEC Montréal, nous honorons notre mission historique en tant qu'établissement universitaire francophone depuis 1907, en formant les gestionnaires et les leaders de demain.

Nous possédons les trois agréments les plus prestigieux du domaine de la gestion (Equis, AACSB, ABMA), confirmant l'excellence de notre enseignement et de notre recherche. Ces trois agréments nous placent dans le peloton de tête des meilleures écoles de gestion au monde. Moins de 1% des écoles de gestion dans le monde (124 établissements) possèdent cette triple accréditation.

Certains établissements d'enseignement supérieur québécois ont fait le choix, en toute connaissance de cause, de privilégier un modèle d'affaires qui les distingue en accueillant une proportion toujours croissante d'étudiants étrangers, pouvant atteindre des proportions du double, voire du triple de ce que nous accueillons à HEC Montréal.

La situation à HEC Montréal est toute autre. **Notre proportion d'étudiants étrangers sous permis d'études est remarquablement stable depuis plus de 10 ans, même au fil des changements apportés à la politique québécoise de financement des universités.** Nous sommes fermement convaincus de la plus-value indéniable du contact de notre communauté étudiante avec d'autres étudiantes et étudiants du monde entier. Notre méthode de sélection et de recrutement des meilleurs talents, sur évaluation du dossier étudiant, témoigne du sérieux et de la rigueur de notre démarche d'accueil des étudiants étrangers.

À HEC Montréal, nous offrons des programmes d'études pertinents et collés aux réalités du marché du travail, et qui favorisent l'acquisition de compétences variées permettant à notre communauté étudiante de briller dans un contexte d'affaires mondialisé. Cela passe notamment par l'acquisition d'une seconde, voire d'une troisième langue pour notre communauté étudiante. Un examen minutieux de la clientèle étudiante présente dans des programmes qui incorporent une autre langue que le français révèle une présence significative d'étudiants originaires de la Francophonie. Pour bon nombre de ces étudiantes et étudiants francophones, le fait de pouvoir étudier dans l'une des meilleures écoles de gestion au Canada dans plusieurs langues est particulièrement attrayant et prestigieux, notamment pour notre communauté étudiante originaire de France.

Il nous apparait indispensable de soulever aux membres de la commission que l'attention des législatrices et législateurs devrait se porter sur les établissements d'enseignement supérieur ayant fait le choix d'une forte croissance de leur clientèle internationale au cours des dernières années, et non pas sur les établissements qui accueillent des étudiantes et étudiants étrangers avec stabilité et sérieux depuis des décennies. Les quotas envisagés pourraient entraîner des répercussions importantes sur plusieurs de nos programmes, mais aussi également sur notre infrastructure de recherche, qui a besoin des talents des étudiantes et étudiants étrangers aux cycles supérieurs pour solutionner les grands défis sociétaux, et favoriser l'innovation. Nous anticipons aussi des conséquences importantes sur nos processus administratifs.

Une concurrence mondiale et les candidates et candidats idéaux pour le Québec

Plus que jamais, la concurrence pour attirer les meilleurs talents à Montréal et au Québec est mondiale. Les différents pays courtisent les mêmes candidats que nous, pour soutenir l'innovation et la productivité, mais également pour cultiver une diversité qui est la bienvenue en son sein.

Bon nombre d'étudiants étrangers retournent dans leur pays d'origine au terme de leur cursus, mais une proportion significative désire rester au Québec. À notre avis, ces personnes issues de notre communauté étudiante étrangère représentent les meilleurs candidates et candidats pour s'installer durablement au Québec. Ils ont étudié dans un établissement reconnu, ils ont tissé un réseau, acquis des compétences prisées sur le marché du travail, bref; ils en sont les candidats idéaux.

Incidemment, le resserrement du nombre d'étudiants étrangers dans un établissement francophone comme HEC Montréal priverait le Québec d'un bassin de talent qualifié qui, s'il fait le choix de demeurer sur notre territoire, saurait s'y intégrer de manière exemplaire.

L'impérieux besoin de prévisibilité et de stabilité

Il nous apparait aussi essentiel de porter à l'attention des élues et élus membres de la commission les conséquences insoupçonnées de l'article 7 du projet de loi. En soustrayant aux règles habituelles de publication et de consultation les critères qu'utilisera le gouvernement du Québec pour l'octroi du certificat d'acceptation du Québec (CAQ), le gouvernement introduit une grande instabilité et un manque criant de prévisibilité dans nos opérations de recrutement.

Illustrons cette situation. Le projet d'une vie, soit celui d'aller étudier à l'étranger, se prépare de longue date, tant sur le plan humain et familial que sur le plan financier. Le continuum d'efforts déployés par nos services de recrutement pour attirer un étudiant étranger au Québec, du premier contact jusqu'à l'inscription effective dans nos programmes, est un processus qui s'étire minimalement sur des mois, sinon des années.

Il nous apparait donc primordial et indispensable que la méthodologie de définition des critères jouisse tout d'abord d'une vaste consultation, particulièrement avec les établissements d'enseignement supérieur visés, mais aussi avec le partage des sources de la méthodologie utilisée pour justifier la sélection de certains critères sur d'autres pour l'octroi des certificats d'acceptation du Québec (rapports, études, mémoires, etc.).

Cette introduction permettrait non seulement de réintroduire des éléments de stabilité et de prévisibilité à nos opérations, mais aussi de reconnaître que l'expertise sur le terrain que développe un établissement comme HEC Montréal peut contribuer de manière objective aux déterminations du législateur en la matière.

Recommandation : il est suggéré de retirer l'article 7 sous sa forme actuelle, et de le remplacer par un article où le ministère s'engage à consulter les établissements d'enseignement supérieurs visés des changements apportés aux critères d'octroi du CAQ, et où il s'engage également à présenter les sources qui orientent ses décisions.

Un triste constat en guise de conclusion

Nous avons limité notre argumentaire strictement autour du projet de loi 74, mais il importe de remettre en contexte que les changements législatifs qu'amène le gouvernement du Québec s'additionnent aux restrictions d'accès au permis d'études fédéral, via l'établissement d'un quota national ventilé par province, que le gouvernement du Canada a annoncé au début de l'année en cours.

L'effet ressenti dans nos bassins de recrutement, largement francophones faut-il le rappeler, a été particulièrement rapide. L'image de marque du Québec et du Canada sur la scène internationale comme destination prisée pour faire ses études d'enseignement supérieur a été

irrémédiablement entachée. La perception externe est toute simple, mais provoque déjà des effets concrets et délétères : le Québec et le Canada ne sont plus des destinations de choix pour des études d'enseignement supérieur. Tel que mentionné auparavant, la concurrence pour attirer les meilleurs talents est désormais mondiale, et ces personnes, que le Québec a tant besoin, choisiront d'autres destinations pour leurs études supérieures.

À l'heure où les défis des changements climatiques, de la baisse de la productivité et de l'accroissement des inégalités, pour ne nommer que ceux-ci, dominent notre environnement socioéconomique, la contribution d'un établissement universitaire francophone comme HEC Montréal pour les solutionner en attirant les meilleurs talents mondiaux et en les formant apparait évidente, mais surtout, nécessaire.

En ce sens, nous estimons contre-productif de pénaliser les étudiantes et étudiants prospectifs d'une université qui joue selon les règles établies, et dont la mission historique de former l'élite économique et commerciale francophone demeure plus pertinente que jamais.